

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

en exercice 11
présents 09
votants 09

L'an deux mille vingt et deux, le **HUIT AVRIL**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FRAJOU**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain DAVEZAC, Maire de Saint-Frajou
Date de la convocation du Conseil Municipal : 04/04/2022

PRESENTS : Gisèle ALAUX, Francis BAGNERIS, Jean-Claude BAROUSSE Yves BOURRUST,
Karl HAFF, Alain DAVEZAC, Cécile GARDELLE, Lionel LOUBENS, Mélanie ROLLIN,

ABSENTE : Eric GARDELLE, Philippe TESSON

Secrétaire de séance : Cécile GARDELLE

DELIBERATION 2022/06

OBJET : Délibération approuvant LA BUDGET 2022

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022, comme suit

Dépenses et recettes de fonctionnement : 248 848.50€

Dépenses et recettes d'investissement : 80 475.56€

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	248 848.50	248 848.50
Section d'investissement	80 475.56	80 475.56
TOTAL	329 324.06	329 324.06

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Rendu exécutoire le : 20/04/2022

Le Maire,
Alain DAVEZAC

